

Essonne

N° 399

Journal



District de l'Essonne de Football

Infos clubs (p. 1 à 5)

Procès Verbaux (p. 6 à 13)



PROGRAMME EDUCATIF FEDERAL

Nous vous rappelons que la réunion d'information concernant le Programme Éducatif Fédéral aura lieu :

Lundi 3 Décembre 2018 à partir de 19H00

District de l'Essonne.

La présence du référent club P.E.F engagé dans ce programme est obligatoire ! Les clubs n'étant pas encore engagés mais intéressés par le projet peuvent participer à cette réunion.

Retrouvez les infos et les points abordés lors de cette réunion sur notre [site internet](#) !



Calendrier Technique 2018-2019

Retrouvez le calendrier technique prévisionnel du District de l'Essonne de Football pour la saison 2018-2019, **en cliquant ici**.

Nouveauté pour les licenciées féminines !

Dans le cadre de la Coupe de Monde Féminine 2019 et du programme Héritage 2019, l'utilisation des bons pour les éducatrices, dirigeantes et arbitres féminines est illimitée dans la limite du coût de la formation.

Pour les formations techniques et arbitrages, vous devez nous faire parvenir vos bons de formations ainsi qu'un chèque de caution de 50€, en cas d'absence à l'ouverture de la formation.

Vous trouverez les bons à télécharger en cliquant sur le lien suivant : <https://essonne.fff.fr/formations/inscriptions-formations/>

Projet de refonte des compétitions de jeunes

En application de la décision de l'Assemblée Générale de la F.F.F. du 02 Juin 2018, les Ligues Régionales doivent mettre en place des Championnats U16 et U18 à compter de la saison 2019/2020. Retrouvez toutes les informations en **cliquant ici** !

Coupe de France : Nos deux clubs essonniers poursuivent l'aventure !

Suite à leurs victoires du week-end dernier, les clubs de Sainte-Geneviève Sports et l'ES Viry-Chatillon se sont qualifiés pour le 8ème tour de coupe de France, qui aura lieu le week-end du 8 et 9 décembre prochain !

Aiglon Le Lamentin – Sainte Geneviève Sports

Après avoir battu une équipe de la Réunion à domicile pour le 7ème tour, Sainte-Geneviève Sports se déplacera cette fois-ci en Martinique, affronter les joueurs de l'Aiglon Le Lamentin.

ES Viry Chatillon – Angoulême

Les joueurs de Viry Chatillon auront l'avantage du terrain, pour tenter de se qualifier face à Angoulême, pensionnaire de Nationale 3. Le club vous attend alors nombreux au Stade Henri Longuet pour venir soutenir vos voisins Essonniers et les pousser vers les 32èmes de finales !

SUBVENTION CLUB : LA CAMPAGNE DU DÉPARTEMENT EST LANCÉE

Le Conseil départemental favorise le sport pour tous, en soutenant les associations sportives essonniennes dans le fonctionnement de leur structure.

Le soutien départemental est conditionné au soutien de la collectivité locale de référence et à la participation au dispositif « Tremplin Citoyen » en faveur des jeunes mis en place par le Département.

L'aide est versée en fonction du nombre de licenciés (7€ par licencié) et versée aux clubs comprenant plus de 30 licenciés, excepté pour les clubs se situant sur des communes relevant du dispositif de ruralité.

Cliquer sur le lien suivant pour avoir plus d'informations et pour effectuer votre demande de subvention : <http://www.essonne.fr/education-jeunesse-citoyennete/associationsessonnefr/demander-une-subvention/#sport>

DES BONS POUR SOUTENIR VOS PROJETS DE FORMATION

Dans le cadre du Fonds d'Aide au Football Amateur Chapitre Formation, la F.F.F. soutient les projets de formation. Il a ainsi été créé des bons formation destinés à financer une partie de la participation de vos candidats aux différents modules des Certificats Fédéraux.

NB : Dans le cadre de la Coupe de Monde Féminine 2019 et du programme Héritage 2019, l'utilisation des bons pour les éducatrices, dirigeantes et arbitres féminines est illimitée dans la limite du coût de la formation.

Suite à la victoire de l'équipe de France à la Coupe du Monde 2018, la F.F.F. a décidé de revaloriser l'enveloppe initiale attribuée en faveur de la formation ; le dispositif s'en trouve quelque peu modifié.

Trois types de bons formation existent :

1/ Bon formation Educateurs

. Pour les modules de formation U6/U7 à U15 + animatrice fédérale, chaque licencié bénéficie de 2 « bons formation » de 25 € pour chaque module de 16h ou moins effectué durant la saison 2018/2019.

. Pour les modules composant les Certificats Fédéraux de Football 3 et 4, les modules complémentaires, les certifications et les formations continues de niveau 3 et 4, le dispositif est inchangé : 1 bon formation par module de 16h ou moins dans la limite de 2 bons par saison.

2/ Bon formation Arbitres

Pour la saison 18/19, chaque candidat à une formation initiale d'arbitre bénéficie de 2 « bons de formation » de 25 € pour le module de formation correspondant.

3/ Bon formation Dirigeants

Dans le cadre du Parcours Fédéral de Formation des Dirigeants, chaque licencié bénéficie de 2 « bons formations » de 25 € pour chaque module de formation de 4h effectué durant la saison 18/19.

Rappel : ces bons s'utilisent à la manière d'un chèque restaurant lors de l'envoi de votre dossier d'inscription au service de la formation de la Ligue ou du District.

LA FMI SE GÉNÉRALISE POUR LES U16F, SENIOR F ET +45 ANS

La feuille de match informatisée devient **obligatoire** sur les rencontres du challenge +45 et sur les rencontres des critères U16F et Senior F à partir du **samedi 24 novembre 2018** et **dimanche 25 novembre 2018**.

Les équipes devront effectuer lors des deux prochains week-ends les feuilles de rencontres en double (Feuille de match informatisée et feuille de match papier).

Rappel aux correspondants Footclubs qu'ils doivent impérativement donner aux responsables de ces catégories les droits d'utiliser la FMI.

Pour vous aider, [cliquez ici](#) et retrouvez les bonnes pratiques d'utilisation de la FMI.

LES DERNIÈRES ARRIVÉES AU DISTRICT !



Marion BENDIK – Secrétaire Administratif

Habituée du milieu Associatif, Marion est arrivée au District depuis début Juillet, pour un an, en remplacement d'Isabelle PRIGENT. Titulaire de diplômes dans le domaine du secrétariat, et ayant des connaissances du milieu associatif, Marion a travaillé 3 ans pour une association sportive qui gérait deux bassins de natation et un gymnase sur Paris et 8 ans pour une association sportive et culturelle. « J'avais envie de découvrir la partie administrative du Football Amateur. J'aime bien le foot et je connais des personnes (amis et famille) qui sont passionnés de Foot et qui en font. » nous confie-t-elle.



Manon DELVAL – Éducatrice Départemental

Arrivée en Septembre 2018 en provenance du District du Val de Marne sur les opérations Scolafoot et Responsable Sélection U14F et U15F, Manon est titulaire d'un BTS management du Sport et du BMF. « J'ai choisi de faire des études dans le sport et de passer mes diplômes de football pour pouvoir intégrer une instance fédérale et faire du football mon métier, notamment pour le projet du développement du football féminin » nous raconte cette jeune footballeuse. Manon rejoint alors notre équipe Technique au côtés de Damien (ROY) et Renaud (LECDUTY).



Chloé LE RUDULIER – Agent de Communication - Développement

Titulaire d'un diplôme de Marketing - Communication, et fan de football, c'est tout naturellement que Chloé a proposé sa candidature pour ce poste depuis début octobre. Ayant effectué ses premiers pas professionnels à la SNCF durant 5 ans, cette Normande a découvert le travail dans le milieu sportif en 2015, au sein d'un club de football, à Caen, en tant que Chargée de Communication pendant 3 saisons. « Nouvelle dans la région, je m'adapte petit à petit au fonctionnement de ce District. De nature curieuse et passionnée, je prends plaisir à découvrir de nouveaux clubs, au sein de ce département », sourit-elle.

FORMATION ÉDUCATEURS : Janvier et Février 2019

Pour rappel pour les mois de janvier et février 2019, il y a 7 modules :

- **CFF2 U13** : le jeudi 03 et vendredi 04 janvier 2019 : **plus que 2 places**
 - **CFF3 U17/19** : le lundi 28 et le mardi 30 janvier 2019
 - **CFF1 U9** : le jeudi 31 janvier et vendredi 01 février 2019
 - **Certification 1/2/3** : le mardi 05 février 2019
 - **CFF1 U11** : le jeudi 07 et vendredi 08 février 2019
- **CFF3 U20+ Sénior** : le lundi 11 et le mardi 12 février 2019
 - **CFF1 U11** : le lundi 25 et mardi 26 février 2019

Les pré-inscriptions pour la 2ème partie de saison sont ouvertes. Pensez à télécharger les [bons de formation](#) pour vos Educateurs !

FORMATION CONTINUE DES ÉDUCATEURS DES CRITERIUMS FÉMININS (U9F à U16F)

Une demi-journée de formation continue pour les éducateurs des critères féminins vous est proposée par le district le :

samedi 15 décembre 2018 de 9h à 12h
District de l'Essonne

Le thème de cette matinée sera la « *spécificité du football féminin* ».

Des acteurs du football féminin du département (*commission technique + commission féminine*) animeront cette matinée.

Cette demi-journée de formation a pour but de proposer aux éducateurs diplômés ou non diplômés une formation continue.

Téléchargez le [programme de la journée et le coupon réponse](#) !

A savoir : Vous pouvez également réserver des places pour le match de D1 Féminine opposant le FC FLEURY 91 à LILLE LOSC, qui aura lieu après la formation à 14h30, en téléchargeant [ce formulaire](#)!

ORGANISEZ LES FINALES DES COUPES DE PARIS !

Chaque fin de saison est marquée par les finales des Coupes de Paris Crédit Mutuel IDF des différentes compétitions régionales.

Les clubs souhaitant accueillir ces événements, sont invités à faire acte de candidature auprès de la Ligue. Retrouvez toutes les informations nécessaire sur le site de la ligue !

- Suivi des Compétitions
- Foot d'Animation
- Football d'Entreprise et du Football Diversifié
- Statuts et Règlements
- Terrains et Équipements

Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions

Présidente : Mme FRANCHET
Membres : Mmes FORBIN, IZARD
MM. BEAUJOUAN, EYL, LEPRUNENEC, MOZGALA, RAMACKERS
Excusés : MM. BEZIA, LE BOULC'H

PV du 20 novembre 2018

Les décisions de la Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du RS du DEF.

AVIS IMPORTANT : FERMETURE TERRAINS

En raison de nombreux matchs en retard dus à la fermeture des terrains par les municipalités et en conséquence de cette situation, des difficultés rencontrées pour l'organisation des compétitions, la Commission décidera des rencontres à jouer.

Les clubs disposant de terrain synthétique homologué devront impérativement mettre ces terrains à disposition de ces dites rencontres en cas de fermeture des structures engazonnées.

Pour les rencontres départementales autres, prévues initialement sur le terrain synthétique, à la même heure, elles seront reportées à une date que fixera la Commission d'Organisation des Compétitions.

L'article 10 du RSG reste applicable, seule la Commission compétente peut accorder des dérogations éventuelles dans les délais réglementaires.

CORRESPONDANCE

La Commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leurs rencontres, ils doivent impérativement indiquer **sur papier officiel du club** (ou mail officiel), les indications suivantes en référence :

- **Championnat ou coupe**
- **Catégorie**
- **Division et poule**
- **Numéro du match**
- **Date**

Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la Commission.

Traitement des courriers réceptionnés au plus tard à 16h00, le jour de la réunion.

MODIFICATION DE MATCH

Un module de demande de modifications de matchs via Footclubs ; Il vous permet de pouvoir saisir des **demandes de changement de date et/ou d'horaire et/ou d'installation** depuis

Footclubs et au secrétariat gestionnaire des compétitions d'accepter ou non ces demandes depuis FOOT 2000.

La procédure avec le formulaire reste inchangée ; Ce formulaire est disponible sur le site Internet :

<http://essonne.fff.fr> (formulaires : demande de modification de match).

Les clubs demandant des modifications sur les matches de coupes sont priés de le faire dans les 5 jours suivant le tirage (art. 4.2 du règlement des coupes).

A noter :

Les demandes de report concernant les journées inscrites au calendrier général ne seront acceptées par la Commission que si la date de jeu est avancée.

FEUILLES DE MATCHES

En cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, il est établi une feuille de match papier. Les deux clubs et l'arbitre adressent, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, un rapport à la Commission compétente en exposant le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI.

Toutes les compétitions Seniors, Jeunes, CDM et Vétérans sont en FMI.

Par mesure de sécurité, vous pouvez éditer via votre footclub une feuille de match papier.

(Compétition, édition et extractions, rencontres, feuille de match PDF, puis choisir type de poules et date de match).

FORFAITS AVISES

Rappel de la procédure (art 23.2 du RSG du DEF).

Un forfait est considéré comme « avisé » lorsque l'adversaire et le District ont été prévenus par écrit (lettre ou fax ou courriel officiel du club) au plus tard le VENDREDI 12 HEURES pour une rencontre programmée le WE (ou au plus tard à 12 h, le dernier jour ouvrable avant la date de la rencontre qui est programmée en semaine. Si le dernier jour ouvrable est un samedi, le délai limite est fixé au VENDREDI 12 HEURES).

DELEGATIONS

Les clubs visités ou visiteurs ont la possibilité de demander au District la présence d'un délégué

officiel pour assister à leur match. L'indemnité de déplacement est à la charge du club demandeur.

Cette demande doit être présentée par écrit 15 jours avant la rencontre au District (art. 19.4 du RSG du DEF).

Ce formulaire est disponible sur le site Internet : <http://essonne.fff.fr> (formulaires : demande de délégué officiel).

Courrier de la mairie de Lisses

Interdiction d'utiliser temporairement le terrain synthétique et vestiaires du complexe Diagana.

A compter du mardi 28 août 2018 et ce, jusqu'à nouvel ordre.

Courrier de l'Agglomération Cœur d'Essonne

Les équipements sportifs seront fermés tous les jours fériés à savoir 01/11/18, 11/11/18, 24/11/18 au 06/01/19, 22/04/19, 01 et 08/05/19, 30/05/19, 10/06/19, 01/11/2019, 11/11/19

La Commission demande aux clubs concernés un courrier en cas de programmation de matchs sur ces dates-là.

Courrier de la Mairie de Savigny sur Orge

Travaux de rénovation du terrain synthétique pour une durée de 6 semaines.

COUPES

FINALES DE COUPES 2018/2019

15 et 16 juin 2019

Tirage le mardi 27 novembre 2018 à 19h00 :

A jouer le samedi 15 décembre 2018 à 15h30
U15 cadrage avant 16ième de finale
A jouer le dimanche 16 décembre 2018 à 9h30
Vétérans 16ième de finale
CDM premier tour
A jouer le dimanche 16 décembre à 13h00
U17 16ième de finale
U19 premier tour
A jouer le dimanche 16 décembre à 15h00
Seniors Essonne cadrage avant 16ième de finale
Seniors District cadrage avant 16ième de finale

HORAIRES PARTICULIERS/CHANGEMENT DE TERRAIN

U15

Vertois – Fontenay – St Vrain

Les rencontres à domicile de son équipe U15 évoluant en D4/A auront lieu à 15 h été comme hiver.
Accord de la Commission.
Prévenir vos adversaires.

FOOT FEMININ

Feuille de match non parvenue du 10 novembre 2018 – 2ème et dernière demande

La Commission demande la feuille de match ou sa copie au club recevant pour sa réunion du 27 novembre 2018, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF) :
Fleury 91 / Ris Orangis* U16F à 7 * Poule B

Match n° 21059790 du 24 novembr 2018

Massy / Grigny US * Séniors F à 11

Courriel en date du 19 novembre 2018, de Massy, informant de l'horaire et de l'installation pour la rencontre.
La rencontre se jouera à 12 h, sur le terrain Paul Nicolas n°1.
Accord de la Commission.

CHAMPIONNAT SENIORS

Rectificatif : Match remis au 13 janvier 2019

Evry / Ulis * D1
Villabé / Sainte Geneviève * D2/B

Rectificatif : Match remis au 10 mars 2019

Itteville / Ollainville * D4/A

Demandes de changement de terrain via Footclubs

Palaiseau / VYC * D1
Longjumeau / Courcouronnes * D2/A
Montgeron / Gif * D2/B
Sud Essonne / Bruyères * D3/A
VYC / Saclas Méréville * D4/A
Verrières / Vert le Grand * D4/B
Accord de la Commission.

Demandes de changement d'heures (et de terrain) via Foot-clubs

Brétigny / Dourdan * D1
Mennecy / Breuillet * D2/A

Viry Chatillon / Massy * D3/A

Accord de la Commission, en raison des motifs invoqués.

Demande de changement de date de jeu et d'heure de jeu via Footclubs avec accord des deux clubs

Itteville / Saint Vrain * D4/A du 23/12/2018 au 16/12/2018

Accord de la Commission.

Match n° 20578809 du 25 novembre 2018

Aigle Fertoise / Villabé * D5/C

Courriel de la Mairie de Cerny.

Vu le motif invoqué, la Commission maintient la rencontre à la date du 25 novembre 2018.

CHAMPIONNAT CDM

FMI NON PARVENUES DU 18 NOVEMBRE 2018

D2/A

Athis Mons / So Vertois

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 27 novembre 2018, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux clubs sur la non transmission de la FMI.

TI 72 h du 18 novembre 2018 à jouer le 23 décembre 2018

Saint Vrain / Sainte Geneviève Asl * D2/A

Carrefour * D2/A

Courriel de Carrefour, en date du 14 novembre 2018, demandant le report des rencontres suivantes :

Match n° 20579051 Marolles / Carrefour du 25 novembre 2018
Match n° 20579058 Carrefour / VYC du 2 décembre 2018
Match n° 20579065 Franco Port. Wissous / Carrefour du 9 décembre 2018

Au regard du motif invoqué, les rencontres sont reportées à une date ultérieure.

CHAMPIONNAT U15

Matches remis au 5 janvier 2019

Bondoufle / Epinay sur Orge * D3/C
Sgssp-Saintry / Mennecy * D4/A
Villabé / Athis Mons * D4/A
Plessis Pâté / Morangis Chilly * D4/B
Villejust / Saclas Méréville * D4/D
Révélation Fa / Arpajonnais * D4/E
Sud Essonne / Etampes * D4/E

Demandes de changement de terrain via Footclubs

Palaiseau / St Germain les Arpajon * D3/D
Sud Essonne / Ste Geneviève * D4/E

Accord de la Commission.

Demandes de changement d'heures (et de terrain) via Foot-clubs avec accord des deux clubs

Evry / Soisy sur Seine * D3/B
Fleury 91 / Bondoufle * D3/C
Janville Lardy / Ballainvilliers * D4/B
Ulis / Draveil * D4/C

Accord de la Commission.

Demandes de changement d'heures (et de terrain) via Foot-clubs

Fleury 91 / Ulis * D1
Massy / Dourdan * D2/A

Accord de la Commission, en raison des motifs invoqués.

Match n° 20575517 du 27 octobre 2018

Pays Limours / Janville Lardy * D4/B

Retour du dossier de la Commission des Statuts et Règlements en date du 13 novembre 2018.

La Commission enregistre la décision : match perdu par pénalité à Pays Limours (-1 pt, 0 but), Janville Lardy (0 pts, 0 but).

Match n° 20575228 du 24 novembre 2018

Savigny / Linas Montlhéry * D2/B

Demande de Savigny via Footclubs d'inversion de match.

Refus de Linas Montlhéry.

Arrêté Municipal de Fermeture de la Ville de Savigny sur Orge.

La Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

Match n° 20575603 du 24 novembre 2018

Verrières / Boissy sous St Yon

Demande de Verrières via Footclubs de changement d'horaire.

Refus de Boissy sous St Yon

Au vu du motif invoqué, la Commission programme le match à 16h15.

Match n° 20575636 du 8 décembre 2018

Lissois / Boissy sous St Yon * D4/C

Courrier de la Mairie de Lisses.

Vu le motif invoqué (Téléthon 2018), la Commission reporte la rencontre au 5 janvier 2019.

CHAMPIONNAT U17

FMI NON PARVENUE DU 18 NOVEMBRE 2018

D2/B

Dourdan / Verrières

Réception d'une feuille de match papier.

Rapport arbitre. Remerciements.

La Commission demande un rapport aux clubs sur la non transmission de la FMI, pour sa réunion du 27 novembre 2018.

Demande de changement de terrain via Footclubs

Étampes / Milly-Gatinais * D3/B

Accord de la Commission.

Demande de changement d'heures (et de terrain) via Footclubs avec accord des deux clubs

Linas Montlhéry / Longjumeau * D2/A

Accord de la Commission.

Demandes de changement d'heures (et de terrain) via Footclubs

Mennecy / Ulis * D2/B

Palaiseau-Villebon / Wissous * D3/C

Accord de la Commission, en raison des motifs invoqués.

Match n° 20602049 du 7 octobre 2018

Sainte Geneviève / Courcouronnes * D3/B

Retour du dossier de la Commission des Statuts et Règlements en date du 15 novembre 2018.

La Commission enregistre la décision : match perdu par pénalité (art. 40.01 du RSG du DEF) à Courcouronnes (-1 pt, 0 but) pour en attribuer le gain à Sainte Geneviève (3 pts, 1 but).

Match n° 20602338 du 18 novembre 2018

Sud Essonne / Saclas Méréville * D4/B

Demande de Sud Essonne via Footclubs pour inverser le match.

Accord des deux clubs.

Cette demande a été traitée par le secrétariat.

Le match retour aura lieu à Morigny Champigny, le 10 février 2019.

Match n° 20599264 du 25 novembre 2018

Fleury 91 / Montgeron * D1

Courriel de Fleury demandant le report de la rencontre.

Au vu du motif invoqué, accord de la Commission.

Le match est reporté à une date ultérieure.

Match n° 20599267 du 25 novembre 2018

Viry Chatillon/ Sainte Geneviève * D1

Demande de Viry Chatillon via Footclubs de changement d'horaire.

Refus de Sainte Geneviève.

La rencontre est maintenue à 13h.

Match n° 20601799 du 25 novembre 2018

Soisy sur Seine / Bondoufle * D2/A

Demande de Soisy sur Seine via Footclubs de changement d'horaire

Refus de Bondoufle.

La rencontre est maintenue à 13h.

CHAMPIONNAT U19

FMI NON PARVENUE DU 21 OCTOBRE 2018

D3/BB

Ris Orangis / Trois Vallées

Reprise du dossier.

Rapport de Trois Vallées. Remerciements.

Au vu des rapports des deux clubs, il s'agit d'une défaillance technique de la tablette.

La Commission enregistre le score : 6-1 pour Ris Orangis.

FMI NON PARVENUE DU 18 NOVEMBRE 2018

D2/B

Brunoy / Dourdan

Réception d'une feuille de match papier.

La Commission demande un rapport aux clubs et à l'arbitre sur la non transmission de la FMI, pour sa réunion du 27 novembre 2018.

TI 72 h du 18 novembre 2018 à jouer à une date ultérieure

Saint Michel / Grigny Fc * D2/A

Demande de changement d'heures (et de terrain) via Footclubs avec accord des deux clubs

Viry Chatillon / Draveil * D1

Accord de la Commission.

Match n° 20601339 du 25 novembre 2018

Savigny / Epinay sur Orge * D2/A

Demande de Savigny via Footclubs d'inversion de match.

Refus d'Epinay sur Orge.

Arrêté Municipal de Fermeture de la Ville de Savigny sur Orge.

La Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

CHAMPIONNAT VETERANS

FMI NON PARVENUES DU 18 NOVEMBRE 2018

D3/D

Aop Corbeil / Grigny US

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 27 novembre 2018, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux clubs sur la non transmission de la FMI.

D4/A

Pays Limours / Janville Lardy

Réception d'une feuille de match papier.

La Commission demande un rapport aux clubs sur la non transmission de la FMI, pour sa réunion du 27 novembre 2018.

Demandes de changement de terrain via Footclub

SGSSP / Massy * D2/B

Sud Essonne / Pays Limours * D4/A

So Vertois / Soisy sur Ecole * D4/B

Verrières / Boissy sous St Yon * D4/B

Accord de la Commission.

Match n° 20596400 du 25 novembre 2018

Savigny / Aop Corbeil * D3/D

Demande de Savigny via Footclubs d'inversion de match.

Arrêté Municipal de Fermeture.

La Commission fixe la rencontre, le 27 janvier 2019.

Match n° 20596576 du 25 novembre 2018

Aigle Fertoise / Tournelle Concy * D4/B

Courriel de la Mairie de Cerny.

Vu le motif invoqué, la Commission maintient la rencontre à la date du 25 novembre 2018.

Match n° 20596577 du 25 novembre 2018

Verrières / Boussy sous St Yon * D4/B

Demande de Verrières via Footclubs de changement de date.

Refus de Boussy sous St Yon.

La rencontre est maintenue.

+45 ANS

Feuille de match non parvenue du 4 novembre 2018 – 2ème et dernière demande

La Commission demande la feuille de match ou sa copie au club recevant pour sa réunion du 27 novembre 2018, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF) :

Viry Chatillon / Milly Gatinais * Poule F

Demandes de changement de terrain via Footclubs

Saint Vrain / Longjumeau * Poule D

So Vertois / Aop Corbeil * Poule D

Accord de la Commission.

Commission Départementale du Football d'Animation

Membres : Y.JEYOU, S.DAUGUET, D.MEE, P.MOUFLARD, C.VAN-DARD, M.BAKKOUCH
MC. PERRAUT, J.FREDAL, S.AIME
CDFA :
CD : V. POLLET
Excusés : R.DIAZ, H.ELOUMAMI, D.ROY (cdfa)

PV du 19 Novembre 2018

U6-U7

Plateau n°2 du 17/11/2018

Lieu GIF : ce plateau qui devait avoir lieu le 15/12/2018 est avancé au 24/11/2018

Clubs concernés : OC GIF, TU VERRIERES, VILLEBON SF, ESP SA-CLAY

U8-U9

FC SERMAISE : Comme évoqué lors de la réunion de rentrée, c'est au club désigné organisateur de trouver un club pour le remplacer s'il ne peut pas accueillir.

La commission laisse le soin de trouver ce club et de la prévenir.

U10-U11

Enveloppes non parvenues

J 4 du 10/11/2018

RC ARPAJONNAIS « A »/FC ST GERM.SAIN.ST PIER « A » poule A
ES VIRY CHATILLON « A »/FC FLEURY « A » poule B
FC BRUNOY « B »/VAL YERRES-CROSNE « B » poule C
FC PARAY/ST MICHEL SP. poule F
ES VILLABE/FC LISSOIS poule G
FC COUDRAYSIEN/AIGLE FERTOISE poule J
PORT.RIS ORANGIS/FC VILLEMORISSON poule K

U12-U13

PAYS LIMOURS/AS SOISY s SEINE : J 4 .TI du 10/11/2018, poule F.
La commission demande aux 2 clubs de s'arranger pour jouer les rencontres (soit le 22/12/2018, soit en semaine) et d'avertir la commission

Enveloppes non parvenues

Criterium départemental

FC ST GERM.SAIN.ST PIER./DOURDAN SP. 2ème rappel
DOURDAN SP./JUVISY AFE 1er rappel

J 4 du 10/11/2018 Criterium classique

ES VIRY CHATILLON/CO ULIS poule A
FC MORSANG/MARCOUSSIS-NOZAY-VDB poule B
ST MICHEL SP/SC EPINAY s ORGE poule G
AIGLE FERTOISE/FC WISSOUS poule G
FC COURCOURONNES/FC ST GERM.SAIN.ST PIER. poule E
(feuilles de présence des 2 clubs reçues mais pas d'enveloppes avec les résultats et les informations des clubs)

INFORMATIONS

Enveloppes toutes catégories

-les clubs recevant sont priés de mettre les feuilles de présences des clubs dans les enveloppes correspondant à chaque catégorie
-les enveloppes doivent être remplies entièrement par le club recevant et notamment les informations du ou des clubs visiteur(s)
-les feuilles de présence et de résultat n'étant pas dans les enveloppes que l'on a remis lors de la réunion de rentrée sont passibles de sanction (amende)

[Amendes U6-U7-U8-U9 du 19-11-2018](#)

[Amendes U10-U11 du 19-11-2018](#)

[Amendes U12-U13 du 19-11-2018](#)

Commission Départementale du Football d'Entreprise et du Football Diversifié

Présents

Président : M. ADJIMAN
Membres : Mme LESUEUR
M. PASQUINI
CD : M. PAREUX

PV du 20 Novembre 2018

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes du DEF, dans les conditions de forme et de délai définies à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la LPIFF et à l'annexe financier.

MODIFICATION DE MATCH – MATCHS REPORTES OU MODIFIES

Un module de demande de modifications de matchs via Footclub vous permet de pouvoir saisir des **demandes de changement de date et/ou d'horaire et/ou d'installation** depuis Footclub et au secrétariat gestionnaire des compétitions d'accepter ou non ces demandes depuis FOOT 2000.

La procédure avec le formulaire reste inchangée. Ce formulaire est disponible sur le site Internet : <http://essonne.fff.fr> (formulaires : demande de modification de match).

A l'attention des clubs : nous rappelons que les notifications des indisponibilités des salles doivent être datées, signées, et avoir le cachet de la ville. Tout courrier ne respectant pas cette règle, ne sera pas pris en compte.

FEUILLES DE MATCH :

Les clubs recevants ont obligation de faire parvenir les feuilles de matches au DEF, soit par portage le mardi avant 12h, soit par courrier (cachet de la poste faisant foi) dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre (art. 13.2 du RSG du DEF).

Toute feuille de match transmise par fax ne sera pas considérée, seul l'original de la feuille de match sera traité.

Pour un meilleur suivi des compétitions, il est rappelé aux correspondants des clubs recevants qu'ils doivent saisir leurs résultats par le logiciel Foot Clubs dès la fin des rencontres.

AFFAIRES GENERALES

La commission se réunira tous les **mardis** (au lieu du lundi) de **10h30 à 12h00**. Vous pouvez la joindre pendant ces réunions au : 01 60 84 93 19.

Elle organisera également des réunions périodiques avec les clubs le mardi à 19h.

La Commission encourage les clubs de l'Essonne qui se sont qualifiés pour le 3ème tour de la Coupe Nationale de Futsal, à savoir :

- Clubs évoluant en Ligue :

VILLABE ET.S. qui se déplacera à Montreuil (93) pour affronter le club de NOUVEAU SOUFFLE FC, le Samedi 01/12 à 16h30

NEW TEAM 91 (BRETIGNY) qui se déplacera à Livry Gargan (95) pour

affronter le club de SPORT ETHIQUE LIVRY, le Samedi 01/12 à 16h00

MASSY UF qui se déplacera à Sevran (93) pour affronter le club du FC SEVRAN, le Samedi 01/12 à 18h00

MATCHS DE CHAMPIONNAT FUTSAL

6 clubs engagés :

- DIAMANT FUTSAL 3
- IGNU FUTSAL 1
- MARCOUSSIS FUTSAL 1
- MYA FUTSAL ESSONNE 2
- PARTOUT ATHIS 1
- REVE 1

-Match 21113682 opposant DIAMANT FUTSAL 3 à AS MARCOUSSIS du 14/11 :

Courriel de la Ligue du 09/11 demandant le report de la rencontre à une date ultérieure du fait du report du match de Ligue de Coupe Nationale Futsal au 13/11.

Courriel de DIAMANT FUTSAL 3 du 17/11 proposant la date du mercredi 05/12 à 20h45 au Gymnase du Village, rue Gustave Courbet 91000 EVRY.

La Commission donne son accord sous réserve de l'accord de l'AS MARCOUSSIS, **en attente d'un mail de confirmation de leur part.**

-Match 21113686 opposant PARTOUT ATHIS à DIAMANT FUTSAL le 23/11 :

Courriel du Club PARTOUT ATHIS du 12/11 demandant le report de la rencontre à une date ultérieure du fait de l'indisponibilité de leur gymnase à cette date (courrier de la Mairie joint).

La Commission demande aux 2 clubs de fixer une date en commun accord.

-Match 21113681 opposant REVE 1 à IGNU FUTSAL 1 le 21/11 à 20h30 :

Courriel du Club REVE 1 du 20/11 demandant le report de la rencontre à 21h.

Accord de la Commission.

Prochaine réunion : mardi 27 novembre 2018

Commission Départementale des Status et Règlements

Président : M. TRANSBERGER
Membres : MM. BERTHY, BOCCARD, RAMACKERS, TRUBERT
CD : M. BADARELLI

PV du 22 novembre 2018

Rappel : en cas d'indisponibilité de répondre à une convocation, il est demandé aux clubs ou aux intéressés de faire parvenir un courrier motivant votre absence.

Ce courrier devant être enregistré par le Secréariat du DEF.

Homologation de tournois en application de l'article 25 du RSG Du DEF

- Pour toute demande d'homologation, fournir le règlement du tournoi
- La demande d'homologation doit être présentée un mois au moins avant la date prévue.

« « « « « « « « « « « «

Match n° 20602337 du 18/11/2018 TIGERY AS 1 - VILLEMOISSON FC 1 * U17 * D4/B

Lecture de la feuille de match.

Réserves du club de VILLEMOISSON pour le motif qu'un (1) seul joueur de TIGERY est présent à l'heure prévue de la rencontre.

La Commission,
Jugeant en 1ère instance,
Pris connaissance des réserves, confirmées réglementairement, pour les dire recevables en la forme.

Considérant que le courrier du club de TIGERY avec l'arrêté municipal de fermeture du stade a été envoyé au secrétariat du DEF le samedi 17 novembre 2018 à 11h00, donc hors délais ;

Considérant que la rencontre est restée programmée sur le site du District au 18/11/2018, du fait de la demande trop tardive ;

Considérant que la référence pour les clubs est ce qui est inscrit sur le site du District (Art. 20.6.1 du RSG du DEF) ;

La commission dit match perdu par forfait à TIGERY (-1 pt - 0 but), pour en attribuer le gain à VILLEMOISSON (3 pts - 5 buts).

Dossier transmis à la Commission du Suivi des Compétitions.

Match n° 20601336 du 18/11/2018 BOUSSY QUINCY FC 1 - COURCOURONNES FC 1 * U19 * D2/A

Lecture du rapport de l'arbitre.
Lecture de la feuille de match.

La Commission,
Jugeant en 1ère instance,

Considérant que l'arbitre dit dans son rapport que seule l'équipe de COURCOURONNES était présente à l'heure prévue de la rencontre ;

Considérant que l'équipe de BOUSSY QUINCY ne s'est pas déplacée ;

La commission dit match perdu par forfait à BOUSSY QUINCY (-1 pt - 0 but), pour en attribuer le gain à COURCOURONNES (3 pts - 5 buts).

Dossier transmis à la Commission du Suivi des Compétitions.

Le secrétaire
Philippe TRUBERT
GER

Le Président
Patrick TRANSBERGER

Les décisions de la Commission des Statuts et Règlements sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du RS du DEF.

Commission Départementale des Terrains et Équipements

Présents

Président : M. Claude GIOS

Membre : M. Jean BERTHY, Michel GAUVIN

PV du 20 novembre 2018

Ville de Champcueil :

Stade municipal NNI911350101 :

M. BERTHY et M. GAUVIN, membres de la CDTIS, visiteront les installations susnommées le mardi 4 décembre 2018 à 10h30. Merci de mettre les installations en configuration de match officiel et le libre accès aux vestiaires. De fournir le plan de détail de l'aire de jeu à l'échelle 1/200ème, le plan de situation et le plan des vestiaires.

Ville de Brunoy :

Futsal : Gymnases GOUNOD et COUBERTIN :

M. BERTHY et M. GAUVIN, membres de la CDTIS, visiteront les installations susnommées le mardi 11 décembre 2018 à partir de 10h30. Merci de laisser le libre accès aux vestiaires. De fournir le plan de l'aire de jeu à l'échelle 1/200ème, le plan de situation et le plan des vestiaires.

Prochaine réunion le 27 novembre à 15h